

## Examen de certification complémentaire Secteur « enseignement en LVE d'une discipline non linguistique (DNL) » Session 2018

# Rapport du jury & conseils aux futurs candidats

*Pour aider les futurs candidats à mieux préparer non seulement l'examen de certification complémentaire mais aussi – et surtout – leur travail, une fois la certification obtenue, dans le cadre d'une SELO (section européenne ou de langues orientales), d'un module européen facultatif hors SELO ou encore dans le cadre de l'ETLV (enseignement technologique en langue vivante), le rapport sur la session 2018 reprend en seconde partie, avec quelques compléments ou précisions, les principaux éléments du texte introduit dans celui de 2014, qui rappelle les attendus de l'examen et de l'enseignement en SELO et présente des conseils utiles pour les candidats.*

# Sommaire

## Introduction

### I. Compte-rendu de la session 2018 p 3

#### I.1. La composition du jury p 5

#### I.2. Les candidats p 5

#### I.3. Les langues et disciplines représentées p 5

#### I.4. Les résultats p 6

#### I.5. Bilan général de la session 2018 p 9

### II. L'examen... et après ! p 12

#### II.1. L'examen p 12

#### II.2. Conseils aux futurs candidats p.13

##### II.2.1. La rédaction du rapport p 13

##### II.2.2. L'exposé liminaire p 13

##### II.2.3. L'entretien p.14

#### II.3. Pour aller plus loin p 16

##### II.3.1. Connaissances sur l'enseignement en SELO p 16

##### II.3.2. Maîtrise de la LVE et des cultures associées p 17

## Conclusion

# Introduction

33 candidatures ont été reçues dans l'académie de Poitiers pour la session 2018 de l'examen. Ceci correspond à une légère remontée de l'effectif après deux années de fléchissement. 28 candidats se sont finalement présentés face au jury et 21 ont été admis.

Il y a lieu de se féliciter de l'intérêt persistant pour une certification qui, loin de perdre de sa pertinence dans les nouveaux contextes d'enseignement, offre à ceux qui l'obtiennent un atout pour valoriser des compétences précieuses. Rappelons ici que l'article 3 de l'arrêté du 16 juin 2017 concernant l'organisation des enseignements au collège<sup>1</sup> autorise l'introduction dès la 6<sup>ème</sup> d'enseignements en langue étrangère : « Conformément au 1° de l'[article L. 121-3 du code de l'éducation](#), un enseignement commun ou un enseignement complémentaire peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré. » Il va de soi que les titulaires de la certification complémentaire en DNL exerçant en collège ont vocation à intervenir sur ce type de projets comme dans les EPI<sup>2</sup> mobilisant une ou des langues étrangères, tout autant que ceux enseignant en lycée dans les SELO<sup>3</sup> ou l'ETLV<sup>4</sup>.

Une nouvelle fois, le jury a eu le plaisir d'entendre des candidats motivés et bien préparés, qui avaient pris le temps de mûrir un projet au service des élèves sans faire l'économie d'une réflexion didactique et pédagogique spécifique, partagée le cas échéant avec des collègues linguistes. Plusieurs ont su appuyer leurs propos sur des expériences de mise en œuvre concrètes qu'ils avaient su analyser avec finesse. D'autres cependant ont montré une méconnaissance non seulement des enjeux d'un enseignement de type EMILE<sup>5</sup> / CLIL<sup>6</sup> mais aussi parfois des particularités d'un enseignement de et en langue étrangère (ignorance totale des programmes et objectifs des cours de langue chez certains), de l'impératif d'intégrer le culturel dans son enseignement, voire du cadre institutionnel et des modalités d'attribution de la mention européenne sur le diplôme du baccalauréat.

La maîtrise d'une langue riche et précise a une fois encore été observée chez ceux qui avaient fait l'effort de la (re)travailler tandis que l'on constatait chez les moins bien préparés une difficulté à s'exprimer de façon fluide et naturelle. Cette année encore, c'est la mauvaise maîtrise ou la pauvreté de la langue étrangère mobilisée qui a motivé la grande majorité des refus. Le niveau attendu des candidats est *a minima* le B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)<sup>7</sup>. Il s'agit là, faut-il le rappeler, du niveau attendu de la plupart des élèves au baccalauréat des séries générales des lycées GT notamment. Il faut avoir présent à l'esprit que certains lycéens maîtrisent quant à eux le niveau C1 (attendu au baccalauréat en série L) !

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034952173&dateTexte=&categorieLien=id>

<sup>2</sup> EPI = Enseignement Pratique Interdisciplinaire – l'un des dispositifs introduits par la réforme du collège de 2016 pour tous les élèves du cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>).

<sup>3</sup> SELO = Sections européennes et de langues orientales, pour lesquelles les enseignants de DNL doivent impérativement être titulaires de la certification complémentaire.

<sup>4</sup> ETLV = enseignement technologique en langue vivante

<sup>5</sup> EMILE = Enseignement de Matière par l'Intégration d'une Langue Étrangère

<sup>6</sup> CLIL = Content and Language Integrated Learning

<sup>7</sup> Publié en 2001, le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Apprendre, enseigner, évaluer* est le fruit d'un travail de recherche de grande ampleur mené par des experts du Conseil de l'Europe. L'ensemble des programmes d'enseignement de LVE français y est aujourd'hui adossé et l'évaluation dans les divers examens et certifications nationales y est référée. Les principales innovations introduites dans l'enseignement des LV par la prise en compte du CECRL sont à connaître ; on en trouvera une présentation synthétique sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference-ecrl.html>

On trouvera en annexe un tableau extrait du CECRL présentant l'échelle globale des niveaux de compétences. Ici sont reprises les définitions synthétiques du B2, niveau supérieur de la catégorie « utilisateur indépendant » et du C1, niveau inférieur de la catégorie « utilisateur expérimenté » :

*B2 : Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension, ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.*

*C1 : Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.*

Pour les candidats ajournés comme pour les lauréats, la note obtenue est à concevoir comme un message du jury sur l'ampleur du travail à fournir en prolongement de l'examen, et parfois comme une invitation à réinterroger le projet même d'intervenir en langue étrangère. La note minimale attendue pour la délivrance de la certification étant de 10 sur 20, l'écart est ainsi un indicateur. Un candidat reçu à seulement 10 ou 11 doit faire le nécessaire pour consolider ses acquis. Un candidat refusé avec 8 ou 9 sur 20 doit se sentir encouragé à persévérer<sup>8</sup>. 8 peut ainsi être considéré comme un « point de bascule ». Un candidat ayant obtenu une note plus faible doit repenser son projet ou trouver le moyen d'effectuer une sérieuse remise à niveau avant de se représenter.

Pour la session 2018, la moyenne des résultats chiffrés (tous candidats) est de 13,4. Pour mémoire, elle était de 11,4 en 2017 et 2016, 12 en 2015, 13,3 en 2014, 10,6 en 2013, 11 en 2012 et 13,3 en 2011. La moyenne des admis est de 14,6, résultat témoignant de la qualité du travail réalisé et permettant d'envisager des mises en œuvre solides avec les élèves.

Le jury adresse ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de l'examen, au sein de la DEC et dans les jurys, avec une mention toute spéciale à Mme Françoise Brunet, toujours aussi précieuse et efficace dans le suivi.

Sylvie Luyer-Tanet, IA-IPR coordonnatrice académique des LVE, présidente, pour l'ensemble du jury  
(Contact : [sylvie.luyer-tanet@ac-poitiers.fr](mailto:sylvie.luyer-tanet@ac-poitiers.fr))

---

<sup>8</sup> On pourra lire sur le site d'anglais du portail langues académique le [témoignage](#) (assorti de pistes de travail pour les futurs candidats) d'une enseignante reçue brillamment à l'examen 2017 grâce à un travail très méthodique après deux années d'efforts vains.

# I. Compte-rendu de la session 2018

## I.1. La composition du jury

L'examen s'est déroulé cette année au mois de mai, sur des dates et horaires fixés par disciplines et par langues.

Une commission a fonctionné en allemand, trois en anglais (deux en anglais général et une en anglais professionnel) et deux en espagnol (une en général et une en professionnel).

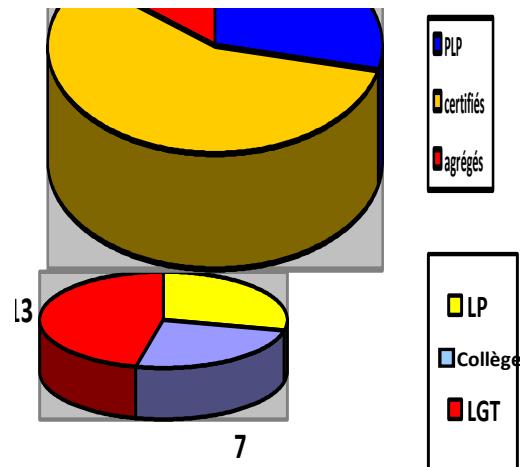
Comme prévu par les textes de cadrage, chacune était constituée de deux à trois membres : un inspecteur (IA-IPR pour les candidats PLC et IEN EG pour les candidats PLP) ou un chargé de mission de la langue concernée, un inspecteur (IA-IPR ou IEN ET-EG) de la discipline non linguistique (DNL) et / ou un professeur enseignant cette DNL ou une discipline « voisine » en SELO.

Le jury adresse tous ses remerciements aux enseignants qui ont fait l'effort de se rendre disponibles pour participer aux travaux.

## I.2. Les candidats

Les 28 candidats (16 femmes et 12 hommes) vus par le jury présentaient des profils divers.

- Répartition par grade :
  - o 8 PLP (dont 1 stagiaire)
  - o 16 certifiés (dont 2 stagiaires)
  - o 4 agrégés (dont 1 stagiaire)
- Répartition par établissement d'exercice :
  - o 8 professeurs enseignant en LP
  - o 7 professeurs enseignant en collège
  - o 13 professeurs enseignant en LGT



## I.3. Les langues et les disciplines représentées

Quatre LVE (allemand, anglais, espagnol et italien) et 16 DNL différentes étaient représentées. L'évolution observée récemment dans la représentation des disciplines se confirme : l'histoire-géographie-EMC est moins présente tandis que l'économie-gestion, les mathématiques et les sciences physiques le sont davantage. En lycée professionnel, on observe avec satisfaction la poursuite du développement de disciplines liées à l'hôtellerie et la restauration en anglais.

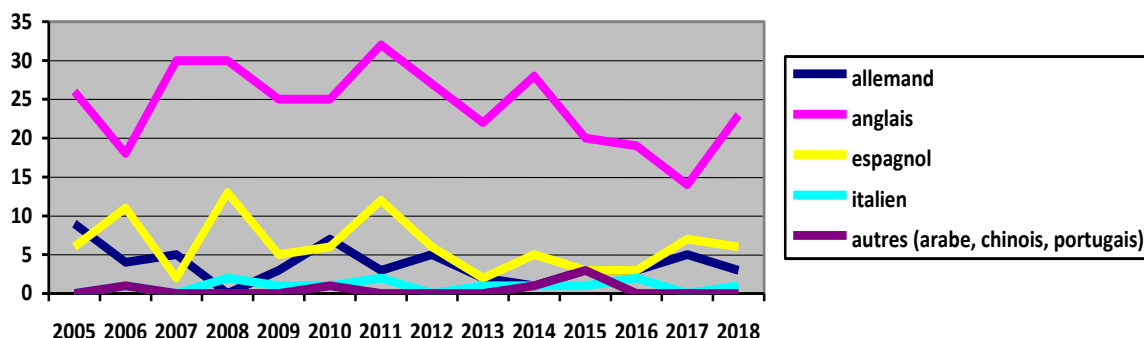
Le tableau suivant fait apparaître la **répartition par LVE et DNL**.

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Total
Art culinaire		1			1
Economie Gestion (commerce) LP		1			1
Economie Gestion (Gestion et Administration) LP			1		1
Economie Gestion LP		2			2
Economie Gestion LGT		1	1		2
Education musicale			1		1
EPS		2			2
Génie industriel textiles et cuirs		1			1
Histoire et géographie – EMC		3	1		4
Hôtellerie service et commercialisation		1			1
Lettres – histoire-géographie			1		1
Management				1	1
Mathématiques	1	4			5
Mathématiques – Sciences (LP)		1			1
Organisation et production culinaire		1			1
Philosophie	1				1
Physique-Chimie, Sciences physiques		5			5
Sciences de la Vie et de la Terre	1		1		2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>33</b>

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'**évolution des inscriptions depuis la création de l'examen** :

Session	Nombre d'inscriptions	Répartition par langues							Nb de DNL	
		Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Chinois	Portugais		
2005	Session dérog.	31	8	19	0	4	0	0	0	11
	Examen	10	1	7	0	2	0	0	0	7
2006		34	4	18	0	11	1	0	0	6
2007		37	5	30	0	2	0	0	0	14
2008		45	0	30	0	13	2	0	0	12
2009		34	3	25	0	5	1	0	0	12
2010		40	7	25	0	6	1	1	0	16
2011		49	3	32	0	12	2	0	0	17
2012		38	5	27	0	6	0	0	0	12
2013		27	2	22	0	2	1	0	0	9
2014		37	1	28	0	5	1	0	1	17
2015		30	3	20	2	3	1	0	1	11
2016		27	3	19	0	3	2	0	0	11
2017		26	5	14	0	7	0	0	0	11
2018		33	3	23	0	6	1	0	0	16

**Une représentation plus visuelle de l'évolution des inscriptions par langues :**



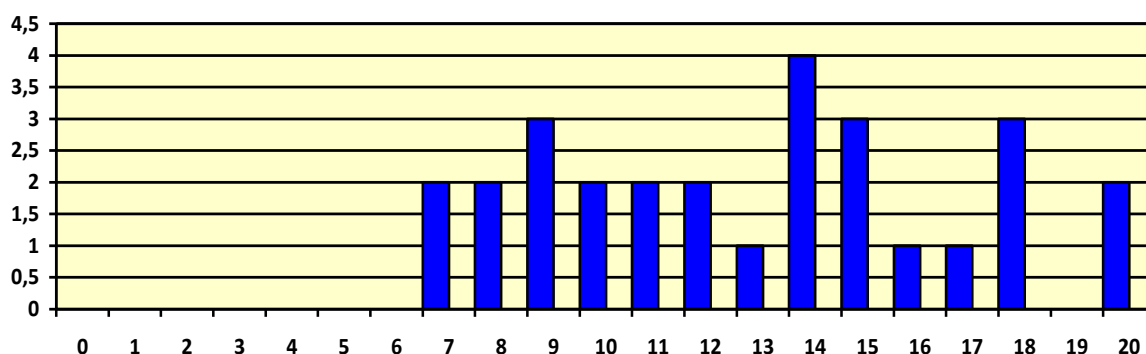
## I.4. Les résultats

NB : Les volumes de candidats étant trop faibles pour permettre une exploitation statistique significative, l'ensemble des chiffres est à prendre à titre d'information à mettre en regard, éventuellement, avec ceux des années précédentes pour notre académie.

- 21 candidats admis sur les 28 présents, soit **un pourcentage de réussite très honorable de 75%**
- Une note moyenne de 13/20 (allemand 12,6 – anglais général 12,8 / anglais professionnel 12,8 – espagnol général 12,7 / espagnol professionnel 17 mais une seule candidate) avec une distribution des notes de 7/20 à 20/20 dont 10 (quasiment la moitié des reçus !) égales ou supérieures à 15/20<sup>9</sup> cette année.

Il s'agit là d'un **très bon résultat** que l'on espère voir conforté !

Le graphique ci-dessous fait apparaître la **répartition des notes toutes LVE confondues**<sup>10</sup> :



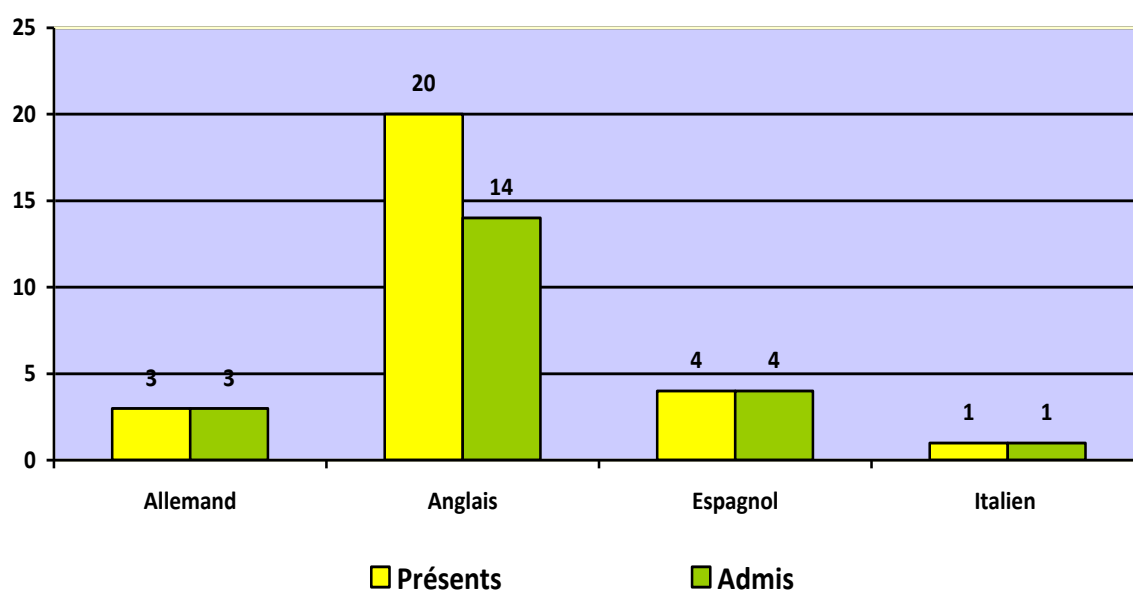
<sup>9</sup> Rappel : l'attribution de la note minimale 10/20 conditionne la délivrance de la certification

<sup>10</sup> Pour respecter l'anonymat des candidats, l'affichage est fait sans distinction de LVE ou disciplines.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les **résultats par couples LVE - DNL** :

LVE	Inscrits	Secteur disciplinaire (DNL)	Absents	Admis	Refusés	Pourcentage d'admis sur présents
Allemand	1	Mathématiques	0	1	0	100 % (3 sur 3)
	1	Philosophie	0	1	0	
	1	SVT	0	1	0	
Anglais	1	Art culinaire	0	1	0	70 % (14 sur 20)
	1	Économie et gestion commerce	1	1	0	
	2	Économie et gestion LP	0	1	1	
	1	Économie et gestion LGT	0	1	0	
	2	EPS	0	2	0	
	1	GITC	0	0	1	
	3	Histoire et géographie – EMC	0	1	2	
	1	Hôtellerie service et comm.	0	1	0	
	4	Mathématiques	2	1	1	
	1	Mathématiques – Sc. physiques	0	1	0	
	1	Organisation et prod. culinaire	0	1	0	
	5	Physique-Chimie, Sc. physiques	0	3	2	
Espagnol	1	Économie et gestion LP	0	1	0	100 % (4 sur 4)
	1	Économie et gestion LGT	1	0	0	
	1	Education musicale	0	1	0	
	1	Histoire et géographie – EMC	0	1	0	
	1	Lettres – histoire-géographie	1	0	0	
1	SVT	0	1	0		
Italien	1	Management	0	1	0	100% (1 seul candidat)

### Résultats de la session 2018 toutes LVE





## I.5. Bilan général<sup>11</sup>

Si les dossiers remis comme les prestations orales étaient encore de qualités fort inégales, il convient toutefois de saluer les **progrès globalement observés en comparaison avec les sessions précédentes**.

La plupart des candidats ont tenu compte des préconisations figurant dans les rapports de ces sessions et su tirer le meilleur parti des textes, ressources et conseils mis à disposition, notamment sur le site académique (<http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?rubrique74>). Ils ont ainsi évité l'écueil de dossiers et / ou exposés fondés sur une simple reprise commentée de CV i-prof. Plusieurs ont su valoriser le fruit d'une réflexion solidement engagée seul(e) ou avec des collègues de DNL ou de langue. Des exemples de pratiques, modestes le plus souvent mais bien exploitées, appuyaient le propos, mettant en évidence l'inscription dans des projets cohérents qui intégraient avec bonheur la dimension culturelle.

Rappelons que le projet d'enseigner en section européenne ou de langue orientale doit demeurer premier ; le jury ne peut se contenter d'éléments montrant une connaissance vague du cadre institutionnel mais intègre dans son évaluation un critère de maîtrise des données relatives au cursus des lycéens en SELO, aux horaires d'enseignement, à l'impératif d'exploitation d'une mobilité et aux modalités d'attribution de l'indication européenne au baccalauréat. Même si l'intervention en SELO n'est pas nécessairement l'objectif de tous (on peut cibler l'ETLV ou d'autres cadres autorisés hors SELO), la certification ouvre droit par nature à postuler pour ce dispositif. L'impasse sur ce domaine de connaissances est donc totalement rédhibitoire.

Tout aussi rédhibitoires sont évidemment les carences en matière linguistique car la maîtrise de la langue dans laquelle seront dispensés les cours est un critère prioritaire. Le jury a noté là encore quelques progrès par rapport aux sessions précédentes et valorisé le travail de ceux qui avaient fait l'effort de formation ou mise à jour nécessaire, n'hésitant pas à attribuer les notes les plus élevées (trois 18 et deux 20/20) à des candidats qui n'étaient nullement des locuteurs natifs des langues présentées mais dont la maîtrise correspondait parfaitement à l'attendu de B2, voire le dépassait, et qui avaient fait la preuve d'une bonne connaissance des enjeux des SELO.

Si un accent français n'a jamais été véritablement problématique, on a en revanche déploré une nouvelle fois chez plusieurs candidats une méconnaissance des spécificités phonologiques, le non-respect des schémas intonatifs propres à chaque langue, l'ignorance de règles accentuelles fondamentales. Rappelons que même lorsqu'on n'a pas pu effectuer un séjour<sup>12</sup> dans un pays où la langue est parlée, on peut toujours solliciter l'aide de collègues linguistes, d'enseignants exerçant déjà en SELO ou encore d'assistants étrangers. Les candidats qui ont fait état de temps passé avec les collègues linguistes ont tous perçu l'intérêt de l'aide apportée par des pairs bien informés de ce qui pose problème aux francophones (la grande majorité des candidats) et de ce qui peut les aider. On ne peut qu'encourager ces collaborations qui se doublent généralement de discussions sur les enjeux concrets d'une intervention en section européenne et débouchent parfois sur des expériences ponctuelles de co-enseignement permettant d'enrichir la réflexion et de mieux comprendre comment s'articulent les divers éléments que sont par exemple l'approche actionnelle de l'enseignement des LVE et les mobilités européennes et internationales des élèves. Lorsque le travail de préparation avait inclus des échanges avec un chef d'établissement, le candidat a pu encore enrichir son propos par une mise en relation de certains éléments de pratique avec un axe important du projet d'établissement.

<sup>11</sup> Ce bilan reprend en grande partie le contenu de celui dressé à l'issue des sessions précédentes de l'examen parce que les qualités et les manques repérés chaque année sont souvent similaires...

<sup>12</sup> Rappelons [l'intérêt des stages](#) proposés par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) de Sèvres.

Les meilleurs candidats ont été comme toujours ceux que motivait un projet non seulement lié à un souhait d'évolution professionnelle personnelle mais aussi et surtout axé sur la valorisation de compétences mises au service des élèves.

Les prestations les plus convaincantes ont ainsi été une fois de plus (voir rapports des jurys des années précédentes : <http://www.ac-poitiers.fr/cid102378/certification-complementaire-dans-certains-secteurs-disciplinaires.html> pour la dernière session et <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?article375> pour l'ensemble des rapports depuis 2009) le fait de professeurs engagés et manifestant une connaissance des structures (SELO) et de leur finalité tout autant que de la langue étrangère, les principaux points forts relevant de :

- la qualité de la langue parlée (fluidité et correction sur les plans morphosyntaxique, lexical, phonologique...): un locuteur natif non familier avec la langue française doit être en mesure de comprendre sans effort particulier ;
- la connaissance des enjeux de l'enseignement d'une DNL en général et de leur discipline en particulier (réflexion sur les parties du programme à privilégier par exemple)<sup>13</sup> ;
- la réflexion sur le lien à établir avec les enseignants de LVE, notamment pour mieux comprendre les enjeux de la médiation linguistique et se familiariser avec les pratiques et stratégies pédagogiques permettant de faciliter les apprentissages de et en langue étrangère ;
- la conscience des enjeux du travail à mener en équipe, entre autres pour l'organisation puis l'exploitation d'un séjour de classe / groupe à l'étranger, d'un projet d'échange physique ou virtuel (via *e-twinning* par exemple), d'une situation de PFMP pour les élèves de la voie professionnelle, pour donner toute sa place à la dimension européenne et internationale du dispositif ;
- la manifestation d'une curiosité vis-à-vis des cultures concernées par la LVE choisie, curiosité conduisant entre autres à se renseigner sur la façon dont la discipline DNL est enseignée dans les pays où cette langue est parlée.

A l'opposé, le jury a dû refuser les candidats qui n'avaient pas su éviter les écueils suivants :

- maîtrise insuffisante de la langue étrangère (lexique, grammaire, syntaxe et / ou phonologie défailtantes, calques et interférences gênantes avec le français ou d'autres langues, approximations sur différents plans, absence de fluidité entraînant de nombreux faux départs, des « blancs » excessivement fréquents dans le discours et le besoin de faire répéter nombre de questions du jury) ;
- méconnaissance du cadre institutionnel de l'enseignement en SELO ;
- confusion sur le rôle de l'enseignant de DNL envisagé comme « professeur de LVE bis » ou encore conception erronée de la place à accorder à la langue maternelle ;
- manque de réflexion sur les implications de l'enseignement d'une DNL sur les plans didactique et pédagogique, sur l'intérêt du travail en interdisciplinarité (confusion avec la simple mise en place de projets pluridisciplinaires ponctuels par exemple), sur la nécessité de prendre en compte les difficultés que pose la communication en LVE pour les élèves les moins à l'aise ;

---

<sup>13</sup> On attend en SELO « l'enseignement, dans la langue de la section, de **tout ou partie** d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques » (circulaire N°92-234 du 19-08-1992 (rectifiée), BOEN N°33 du 3-09-1992).

- méconnaissance des dimensions culturelles de l'enseignement en langue étrangère ou confusion entre apports culturels et civilisationnels ;
- absence de réflexion sur les objectifs et l'impact à attendre d'expériences de mobilité internationale pour les élèves, ou sur les conditions de montage d'un séjour à l'étranger.

Remarques :

- ❖ Le jury a eu la satisfaction de constater la quasi disparition d'un malentendu précédemment stigmatisé à plusieurs reprises quant à l'objet même de la certification, qui n'est évidemment pas de valider une compétence en langue pour l'ajouter à un CV en l'absence de tout projet pour les élèves.

Comme rappelé régulièrement par le passé, l'objectif est bien de « permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours » (BOEN N°39 du 28 octobre 2004). Par conséquent, **l'épreuve ne doit pas être conçue comme un « test de positionnement » permettant de connaître son niveau en langue ni, a fortiori, comme le lieu de solliciter des conseils pour progresser dans ladite langue.**

Pour ceux qui seraient en quête d'information sur les autres examens et certifications, on peut rappeler l'existence de diplômes décernés par des organismes ou universités reconnues tels que le Goethe Institut (ZD...), l'institut Cervantes et l'université de Salamanque (DELE...), l'université de Cambridge ou l'Educational Testing Service (PET, CPE, TOEFL, TOEIC...) pour les langues principalement choisies. On peut également citer le DCL (Diplôme de compétence en langue) mis en place par l'Education Nationale, pour lequel plusieurs sessions sont proposées chaque année pour 13 langues différentes <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?article456> et <http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais/spip.php?article209>.

Comme expliqué *infra*, il peut être judicieux, en revanche, que les candidats à la certification se présentent préalablement à cet examen pour obtenir un bilan détaillé de leurs acquis linguistiques. En-deçà d'un degré 3 (B1+), l'ampleur du travail à fournir pour une remise à niveau satisfaisante devrait conduire à différer, au moins provisoirement, le projet de candidature.

- ❖ La motivation des candidats les plus performants est souvent liée à un projet concret d'intégration ou d'ouverture de SELO dans leur établissement d'exercice.

Pour éviter tout malentendu concernant ce point important, il convient de rappeler ici que si l'admission à l'examen est la condition *sine qua non* de l'habilitation à enseigner en SELO, elle ne garantit en rien l'affectation sur un poste en DNL. Elle ne constitue pas davantage un sésame pour l'ouverture d'une nouvelle SELO dans l'établissement d'exercice du lauréat, que celui-ci relève du public ou du privé. L'ouverture ne peut être décidée bien entendu qu'au niveau académique par le recteur, dans le contexte de l'évolution de la carte des formations et suite à l'instruction d'un dossier déposé par le chef d'établissement dans un cadre réglementé.

- ❖ Pour répondre à des questions récemment posées à l'inspection, deux points importants doivent être ajoutés à ceux repris des rapports des sessions précédentes.

**Comme clairement dit dans le bulletin officiel cité plus haut, la certification complémentaire en DNL s'adresse à des professeurs souhaitant « valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours ».**

**Ceci exclut donc sans ambiguïté toute candidature de professeur recruté par un concours en LVE (titulaire d'un CAPES, CAFEP, CAPLP ou d'une agrégation de LVE).**

**Il n'est pas non plus envisageable pour un professeur de lettres de passer une certification autorisant à enseigner sa discipline en langue étrangère !**

**Enfin, sans doute n'est-il pas inutile de rappeler que l'enseignement de LELE (littérature étrangère en langue étrangère) proposé en série L relève du seul champ de compétence des professeurs de langues (cf. classement parmi les épreuves de LVE au Baccalauréat).**

## II. L'examen... et après !

### II.1. L'examen

La réglementation précise est à retrouver dans l'arrêté du 23 octobre 2013 paru au BO n°7 du 12 février 2004 et dans la note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 parue au BO n°39 du 28 octobre 2004 (<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>).

Une annexe apporte des précisions sur l'évaluation :

*Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :*

- *la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) ;*

- *la maîtrise de la langue étrangère ;*

*On prendra en compte les trois plans suivants :*

- *l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut ;*
- *la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;*
- *la maîtrise du langage de la classe ;*

- *la maîtrise de la bi-culturalité :*

- *savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;*
- *connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;*

- *la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;*

- *la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.*

**N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la maîtrise de la langue sera évidemment un critère d'évaluation majeur.**



NB : Le travail doit être engagé bien avant l'inscription (à effectuer dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire pour une session d'examen au printemps suivant).

#### À l'inscription :

Remise d'un rapport  
de 5 pages (maximum)  
dactylographiées :

- titres et diplômes obtenus en rapport avec le domaine de la certification demandée
- expériences d'enseignement et de formation
- travaux effectués à titre personnel ou professionnel
- développement commenté d'une expérience jugée significative

#### Lors de l'examen :

1

**10 mn maximum :**  
**exposé du candidat**

- formation universitaire et / ou professionnelle reçue dans le domaine concerné
- expériences et pratiques personnelles en lien avec la demande
- motivation et projets éventuels

2

**20 mn maximum :**  
**entretien avec le jury**

- évaluation de la maîtrise de la LVE (partie d'entretien conduite en langue étrangère)
- vérification des connaissances sur le cadre réglementaire de la SELO (contexte d'enseignement, modalités d'évaluation au baccalauréat de l'enseignement dispensé)
- évaluation de l'état de la réflexion menée par le candidat sur les modalités et les enjeux de l'enseignement d'une / de sa DNL
- appui possible sur le rapport remis à l'inscription

## II.2. Conseils aux futurs candidats

Plutôt que de proposer un « bêtisier » désobligeant vis-à-vis de ceux qui les ont précédés, le jury souhaite apporter aux futurs candidats des pistes et des conseils pour les aider à se préparer convenablement à l'examen. La plupart de ces conseils ont déjà été donnés dans les rapports de jury des sessions passées et beaucoup relèvent sans doute en vérité du « bon sens » mais il peut être utile de les reprendre.

### II.2.1. La rédaction du rapport

*En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.*

Le rapport est un écrit professionnel dont la rédaction doit être soignée. À la fois précis et concis, il doit privilégier la présentation d'un parcours et d'une réflexion personnelle en évitant les poncifs sur l'enseignement en langue étrangère copiés ici ou là.

Plutôt que de reprendre le CV disponible sur i-prof en se contentant de surligner quelques éléments pertinents, il convient de mettre clairement en évidence, en les illustrant et en les commentant, les étapes du parcours personnel et professionnel qui ont conduit à demander la certification. Le mûrissement du projet et de la réflexion menée par le candidat est lui-même un élément qu'il est utile de mettre en valeur : qu'est-ce qui a motivé sa décision de préparer l'examen ? Comment perçoit-il les enjeux de l'enseignement en SELO ? Quelle plus-value en attend-il pour sa discipline, ses élèves, son établissement, et sous quelles conditions de mise en œuvre ? Le fait même d'envisager toutes ces questions au moment de produire le document peut être considéré comme un temps de préparation à l'examen. Le jury s'intéressera nécessairement à ces éléments et pourra demander des développements lors de l'entretien.

Ceux qui ont déjà eu l'opportunité de participer à des projets ou de « tester » l'enseignement de leur discipline en langue étrangère peuvent proposer une amorce d'analyse de pratique. Ils ont tout intérêt, par ailleurs, à joindre en annexe du rapport des exemples de supports et, le cas échéant, les bilans auxquels leur expérience a donné lieu. Ces documents, qui pourront faire l'objet de demandes de précisions lors de l'échange avec le jury, seront d'autant plus intéressants qu'ils permettront de constater la maîtrise de la langue écrite du candidat. Un professeur de DNL est amené à distribuer de nombreux supports en langue étrangère ; il est important que ceux qu'il rédige lui-même soient exempts de fautes d'orthographe ou de syntaxe et présentent un lexique riche et adapté.

### II.2.2. L'exposé liminaire

*L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.*

Ce qui est attendu n'est ni la lecture de notes plus ou moins rédigées ni la récitation d'un texte préalablement mémorisé. S'il est normal que cette partie prévisible de l'examen soit préparée avec le plus grand soin, le jury ne saurait être trompé par un discours inauthentique dont la qualité et la richesse linguistique apparaissent ensuite, lors de l'échange, en décalage total avec les qualités d'expression et le niveau de réflexion réels du candidat. Du reste il s'agit d'une épreuve orale dans laquelle les qualités de communication (qui incluent une attitude destinée à convaincre, la maîtrise du non verbal, de la gestuelle, le souci du contact visuel...).

En ce qui concerne le contenu, si l'on craint que le jury n'ait plus en tête certains éléments du rapport que l'on estime cruciaux et que l'on n'a peut-être pas mis en évidence assez clairement, on peut y faire allusion ou les rappeler de façon synthétique pendant l'exposé. Toutefois, le document ayant été lu par tous, l'opportunité d'une reprise *in extenso* de son contenu est plus que discutable et il devra s'agir davantage de mettre en perspective ses éléments saillants. Il peut être intéressant, en revanche, de revenir sur certains points parce que, quelques mois après le dépôt du rapport, des éléments nouveaux (expérience de la classe en LVE, évolution de la réflexion suite à des rencontres, des lectures ou une formation) peuvent être intervenus.

Le plus judicieux est d'envisager cet exposé comme une occasion de mettre en avant non seulement sa motivation mais aussi l'état de sa réflexion sur l'apport à attendre d'un croisement de cultures disciplinaires (celle de sa discipline et celle des linguistes) en matière d'enseignement : quels apprentissages souhaite-t-on favoriser par ce croisement ? De quelles compétences disciplinaires et transversales peut-on faciliter ou consolider l'acquisition chez les élèves ? Sous quelles conditions ?

### II.2.3. L'entretien

*L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré [...], d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.*

*Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation.*

*Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.*

La partie menée en langue étrangère est l'occasion pour le jury de juger de la maîtrise de la langue du candidat tant en matière de production que de réception. Rappelons que le niveau B2 du CECRL est le minimum exigible pour intervenir en SELO. Comme signalé plus haut, c'est le niveau aujourd'hui attendu d'un élève de fin de terminale en LGT en LV1.

Echanger en langue étrangère suppose une bonne réactivité et une maîtrise linguistique suffisante pour ne pas perdre le fil de sa pensée en « cherchant ses mots ». Il faut avoir présent à l'esprit que l'enseignant devra parfois, en séance de DNL comme dans n'importe quel autre cours, réagir à des attitudes, remarques ou questions d'élèves imprévues. Si un membre du jury demande des précisions sur un point, ce peut être aussi pour mesurer cette réactivité. Naturellement, la situation d'examen peut entraîner un stress particulier mais il faut comprendre qu'aucun piège n'est tendu et que le jury ne cherche qu'à vérifier la capacité à assurer convenablement la mission d'enseignement en SELO.

Pour s'entraîner à l'interaction, il est recommandé de multiplier les contacts avec les locuteurs natifs (assistants dans l'établissement, voisin ou relation originaire d'un pays où la langue est parlée, collègues linguistes). Le jury peut être amené à poser en langue étrangère des questions sur les contenus d'enseignement mais aussi sur les modalités de travail en classe. La maîtrise de la langue usuelle de la classe (consignes courantes de gestion des activités) comme celle du lexique plus spécialisé (champs propres à la discipline) sont des prérequis évidents : il en va de la crédibilité même de l'enseignant face à ses élèves.

Le jury s'attache bien entendu à vérifier la connaissance des textes réglementaires cadrant l'enseignement en SELO et les modalités d'évaluation des acquis des élèves en fin de classe de terminale et au baccalauréat. Il complète cette vérification par celle de connaissances plus poussées des enjeux de cet enseignement. Les candidats devront donc s'être interrogés sur les implications du croisement disciplinaire central au dispositif. Loin d'être une transposition (une traduction ?!) du cours en langue étrangère, la séquence de DNL suppose une réflexion didactique et une mise en œuvre pédagogique spécifiques. C'est non seulement le choix des supports et de leur traitement qui doit être pensé autrement mais aussi l'organisation du travail en classe qui doit être vue sous un angle et avec des objectifs différents. Pour résumer en reprenant une intervention de l'inspection d'histoire-géographie, discipline fortement représentée en DNL depuis la mise en place des SELO, « il ne s'agit pas de traduire son enseignement et ses supports dans la langue vivante ; l'exercice doit en revanche amener à **réinterroger ses pratiques, ses habitudes, le sens de son enseignement. Les gestes professionnels, la pratique de l'oral, la construction de l'autonomie des élèves sont autant d'objets à repenser...** »

On ne saurait trop insister pour que les candidats aillent observer des cours de langue et s'entretenir avec les linguistes de leur établissement pour connaître le contexte dans lequel s'enseignent les LVE aujourd'hui et envisager à leur tour de concevoir des situations d'enseignement-apprentissage favorisant la prise de parole en continu et en interaction (entre élèves notamment), donner aux élèves des occasions de comprendre et produire de l'écrit en langue cible. Sans transformer la séance de DNL en cours de langue « bis » (le professeur de DNL enseigne en anglais mais c'est le linguiste qui enseigne l'anglais plus explicitement), il pourra être judicieux de s'attacher à faire émerger une conscience des différences d'appréhension de concepts centraux à la DNL enseignée. On attirera donc l'attention sur la façon dont ces derniers sont véhiculés par la langue étudiée. Le cas échéant, avec moult précautions pour ne pas compromettre le bain linguistique, une comparaison avec le français pourra faire sens<sup>14</sup>.

Concernant la mise en perspective de l'enseignement en DNL, on peut conseiller aux candidats de consacrer une partie de leur préparation à une recherche sur le statut et les modalités d'enseignement de leur discipline dans les pays où est parlée la langue qui les intéresse. Cette aptitude à la décentration et cette ouverture au culturel sont des qualités dont la manifestation pourra être appréciée par le jury.

Naturellement la dimension interdisciplinaire de l'enseignement en SELO devra avoir été pensée et les candidats devront avoir envisagé la mise en place de projets collaboratifs avec leurs collègues, que ce soit pour préparer, accompagner puis exploiter des stages à l'étranger (Comenius, Erasmus+, Léonardo en LP, partenariats envisagés avec des financements européens, OFAJ, etc.) ou pour organiser des travaux communs en établissement. Une SELO ne vit véritablement que si des projets d'équipes y sont bâtis au service des apprentissages des élèves.

*L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury [...] d'estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré [...] d'enseignements ou d'activités en rapport avec [le secteur disciplinaire concerné].*

Remarque : Il est possible de se présenter à l'examen sans projet d'enseignement en SELO mais pour asseoir davantage une légitimité dans des dispositifs ou projets relevant de la démarche EMILE ou, pour les professeurs de STI2D, STL, STD2A, enseignements tels que l'ETLV (co-enseignements). Ce peut être le cas d'enseignants souhaitant mettre en place des projets collaboratifs avec les professeurs de LVE, dans le cadre de « cours à deux voix » ou encore dans les EPI au collège. Si leurs motivations sont naturellement prises en compte, l'examen ne sera nullement modifié car la certification délivrée *in fine* concerne bien l'enseignement d'une DNL (cf. BO n°39 du 28 octobre 2004, déjà cité).

<sup>14</sup> A l'inverse, il pourra parfois être intéressant en DNL de s'appuyer sur la « transparence » supérieure de certains termes techniques en langue étrangère (par exemple l'expression *one to one function* qui traduit en anglais très simple le français *bijection*, la construction des mots en allemand qui explicite parfois des termes français opaques pour qui n'en maîtrise pas l'étymologie, la composition d'un sinogramme éclairant un concept de manière quelque peu inattendue, etc.).

## II.3. Pour aller plus loin

### II.3.1. Connaissances sur l'enseignement en SELO

Le premier lieu de formation à envisager est l'établissement d'exercice même. S'il y existe une SELO, il sera indispensable d'engager le dialogue avec les collègues qui y enseignent déjà.

Les candidats ne devront pas hésiter non plus à développer des échanges avec les linguistes et assister à des séances « ordinaires » en LVE si possible. Ceci leur permettra d'observer les gestes professionnels de collègues éminemment soucieux de concevoir des situations favorisant la mise en activité des élèves pour développer chez eux des compétences de communication, de voir l'approche actionnelle en action. Ce sera aussi l'occasion de prendre conscience de ce qu'il est judicieux de mettre en place pour tenir compte du décalage observé entre les compétences de réception et celles de production (les élèves comprennent davantage que ce qu'ils sont capables de formuler eux-mêmes ; le lexique « actif » est d'un volume inférieur au lexique « passif »).

Pour les professeurs potentiellement concernés par l'ETLV, observer des séances de co-enseignement en première et terminale de série technologique permettra de mieux se projeter dans ce contexte et d'en percevoir plus clairement l'impact positif sur le travail des élèves tout autant que les difficultés.

Parmi les lectures incontournables figurent :

- les pages consacrées à l'enseignement en LVE et à l'ouverture internationale sur les **sites académiques** (sur le portail langues de l'académie de Poitiers : <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?rubrique9>, <http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais/spip.php?rubrique65>, [http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais\\_lp/spip.php?rubrique23](http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais_lp/spip.php?rubrique23) )
- celles dédiées à l'enseignement des DNL en SELO, avec une attention toute particulière aux contenus du très riche **site d'accompagnement institutionnel Emilangues** : <http://www.emilangues.education.fr/>
- les divers textes cadrant l'enseignement de DNL et les épreuves d'examen (baccalauréat) :
  - o **BO n°33 du 3-09-1992** sur la mise en place des SELO dans les établissements du second degré
  - o **BO n° 24 du 12-06-2003 et n°16 du 21-04-2005** sur l'attribution des indications « section européenne / de langue orientale » sur les diplômes des baccalauréats GT et professionnel.
  - o **BO n° 42 du 13-11-2003** sur l'évaluation aux baccalauréats GT et professionnel
  - o **BO spécial n°1 du 4-02-2010**

On pourra également lire avec profit divers rapports publiés depuis la création des SELO :

- Rapport d'août 2000 de l'IGEN de langues vivantes, consultable à cette adresse : <http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/secteuro.htm>
- Rapport de 2007 de l'IGEN (groupe des sciences physiques et chimiques, fondamentales et appliquées) : [http://media.education.gouv.fr/file/Rapports/60/5/Rapport\\_SE\\_definitif\\_22605.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/Rapports/60/5/Rapport_SE_definitif_22605.pdf)
- Rapport de 2010 sur l'enseignement des SVT en DNL : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2010/14/6/2010-135\\_325146.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2010/14/6/2010-135_325146.pdf)
- Documents ressources Eduscol pour l'enseignement des mathématiques en LVE : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Mathematiques/84/4/doc\\_ress\\_DNL\\_math\\_v4\\_relu\\_Sd\\_21\\_2844.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Mathematiques/84/4/doc_ress_DNL_math_v4_relu_Sd_21_2844.pdf)

Signalons pour terminer les articles publiés sur le site de l'APLV (Association des professeurs de langues vivantes) : « Disciplines linguistiques et 'non linguistiques' : l'entente cordiale ? » (N°3 – 2009) et « Enseignants de DNL et de LV : à armes égales ? » (N°4 – 2009).



## II.3.2. Maîtrise de la LVE et des cultures associées

Tout ce qui favorise l'indispensable pratique de la langue est à développer.

- Saisir toute occasion de séjourner dans un pays où la LVE est parlée : vacances, stages professionnels, programmes de mobilité européenne ou internationale développés pour les enseignants, programmes Comenius, Jules Verne, etc. Le portail langues du site académique de Poitiers <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/> communique dès sa publication toute information pertinente dans ce domaine ; prendre l'attache de la DAREIC (déléguée académique aux relations européennes, internationales et à la coopération) <http://ww2.ac-poitiers.fr/dareic/> peut être très utile également.
- Faire des stages en écoles de langues, au CAREL de Royan (<http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?article374>)...
- Privilégier les contacts et échanges avec les locuteurs natifs (assistants, membres de communautés linguistiques installées en France...)
- Lire, écouter, parler dans la LVE, regarder des films et émissions en V.O., etc.
- Se procurer des manuels et du matériel pédagogique utilisé dans les pays où la langue est parlée pour découvrir comment la discipline est appréhendée par d'autres cultures, comparer les méthodologies.

## Conclusion

Le jury félicite tous les candidats qui ont fait l'effort de préparer l'examen, de s'y présenter et de mobiliser toutes les compétences attendues. Il leur souhaite de grandes satisfactions avec les élèves de SELO qui leur seront éventuellement confiés et les remercie de leur engagement dans un enseignement contribuant à l'ouverture des esprits vers l'Autre et l'Ailleurs.

Il encourage ceux qui, malgré un échec, demeurent profondément motivés à se représenter après avoir comblé leurs lacunes et consolidé leur maîtrise des différents axes évalués en tenant compte des préconisations du présent rapport.

Aux nouveaux candidats, il souhaite une préparation sereine, enrichissante et un prompt succès à l'examen.

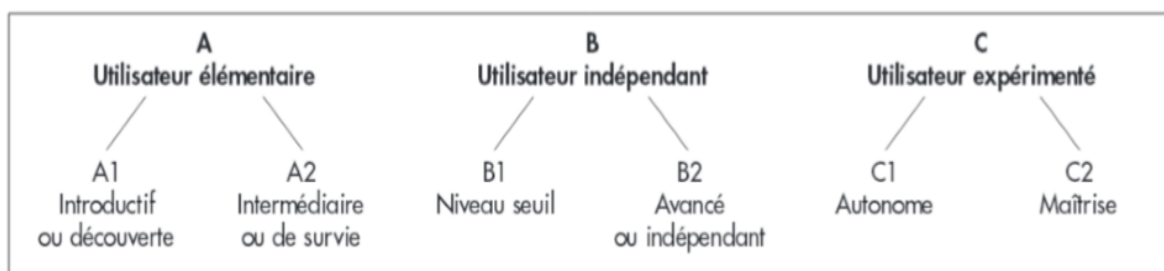
Bon courage pour la session 2019 !



---

Rapport établi à partir des observations du jury, par Mme Sylvie LUYER-TANET, IA-IPR d'anglais en charge de la coordination académique des LVE, présidente du jury.

Cadre européen commun de référence pour les langues :  
apprendre, enseigner, évaluer (Conseil de l'Europe 2001)



UTILISATEUR EXPERIMENTÉ	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
UTILISATEUR INDEPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR ELEMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.